

ANIMATION DE L'ESPACE POLITIQUE AU BÉNIN

Union Progressiste le Renouveau, la mobilisation nationale lancée



PRIX:2000F

N°00879 DU LUNDI 28 AVRIL 2025

La Primeur

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE ET DE PUBLICITÉ PARAISSANT AU BÉNIN - 8^e ANNÉE - ISSN 1840-930X - N°:343-20/HAAC/CLC/SG/SGA/DAJDC/SDC/SCS

PRESENTATION DU CINQUIEME RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Bonne moisson ! Le Président Louis Gbèhounou Vlavonou passe



CADRE JURIDIQUE DE LA CHEFFERIE
TRADITIONNELLE AU BÉNIN

Le Gouvernement clarifie



PLATEFORME ÉDUCATIVE

Africa Tours célèbre la démocratisation du marketing territoria

RÉUNIFICATION DE L'ÉGLISE DU CHRISTIANISME CÉLESTE

Un comité de Conseil Supérieur de Transition de 15 membres installé

12 mois pour reconstruire l'Église Céleste



NAISSANCE DU PARTI "LE LIBÉRAL"

Richard Boni Ouorou lance un appel à une démocratie réelle

À l'occasion du congrès constitutif de son parti politique, Richard Boni Ouorou a officiellement annoncé la création de «Le Libéral». Un moment solennel marqué par un discours axé sur la restauration de la démocratie, la justice sociale et la refondation du lien entre les citoyens et l'État. Devant les membres fondateurs, les militants, et plusieurs sympathisants, l'analyste politique devenu leader s'est exprimé. «Le Libéral voit officiellement le jour» a-t-il lancé.

Une déclaration portée par une volonté de proposer aux Béninois une nouvelle voie, fondée sur la bonne gouvernance, l'État de droit, et une démocratie véritable. Dans son discours, Richard Boni Ouorou a choisi de puiser ses mots dans un texte bien connu des Béninois. Il a repris un extrait du préambule de la Constitution, celui qui proclame le rejet de la dictature, l'attachement aux droits de l'homme et la volonté de construire un État de droit. Un choix symbolique. Pour lui, ces phrases ne sont pas de simples formules. Elles sont la promesse fondatrice d'un peuple et doivent redevenir la boussole d'une gouvernance plus responsable. « Ces balises me renforcent, me recentrent, me rappellent pourquoi nous sommes ici aujourd'hui », a-t-il déclaré. Pour Ouorou, ces principes ne sont pas dépassés. Ils sont toujours d'actualité. Ils doivent retrouver leur place dans l'action publique. Richard Boni Ouorou constate une dégradation progressive de la démocratie au Bénin. Une démocratie qui, selon



lui, s'est vidée de sa substance au fil des mandats présidentiels.

Il parle d'un système devenu une "façade", capté par des logiques clientélistes et une concentration excessive du pouvoir. Mais il n'est pas question pour lui de se résigner. Le projet du Libéral est celui d'un retour à l'essentiel. Un retour aux principes fondateurs du vivre-ensemble béninois : solidarité, liberté, justice, dignité. Il propose une réconciliation entre les Béninois et leur Constitution. «Et NOUS, Libéraux, allons les y aider.» C'est par cette phrase que l'engagement du nouveau parti prend forme. Le Libéral veut incarner une alternative. Un projet politique basé sur les libertés, mais aussi sur les conditions concrètes qui permettent à chacun d'en faire usage. «justice équitable, éducation accessible, transparence dans la gestion publique». Le parti revendique l'ordolibéralisme comme ligne idéologique. Une approche politique qui conjugue liberté économique et encadrement fort par des institutions démocratiques. Pour Richard Boni Ouorou, cette voie équilibrée va permettre

au Bénin d'éviter les excès, tout en assurant la stabilité et la croissance. Dans son intervention, il n'a pas éludé les responsabilités du passé. Il a rappelé les limites du régime FCBE entre 2006 et 2016, notamment sur la séparation des pouvoirs et la lutte contre la corruption. Il a aussi critiqué les erreurs actuelles, où la priorité donnée aux infrastructures et à l'économie s'est faite, selon lui, au détriment des droits humains et des contre-pouvoirs. Face à ce constat, le fondateur du Libéral appelle à ne pas céder à la résignation. «Nous n'acceptons pas une telle démission démocratique collective.» Il entend proposer autre chose. Mieux, il se veut catalyseur d'un nouvel élan démocratique. Pour finir Richard Boni Ouorou a salué l'engagement de ses camarades. Il leur a rappelé que le moment est décisif. «Le Bénin peut désormais compter sur une formation politique qui répond à l'appel de notre Constitution.» À ses yeux, le Libéral se veut une réponse à une attente profonde. Celle d'un peuple désireux de participer pleinement à la construction de son avenir.

SPEECH

15 REGLES SOCIALES POUVANT AIDER À MIEUX VIVRE EN SOCIÉTÉ...

1. Ne téléphonez pas plus de deux fois à une personne. Si elle ne répond pas à votre appel, présumez qu'elle doit être occupée à faire quelque chose d'important et laissez-la tranquille.
2. Rendez l'argent que vous avez emprunté avant même que l'autre personne se souvienne de vous l'avoir prêté. Cela montre votre intégrité et votre caractère. Il en va de même pour les stylos et les briquets.
3. Ne commandez jamais le plat le plus cher du restaurant quand quelqu'un vous invite à déjeuner ou à dîner. C'est indécent...
4. Ne posez pas de questions désobligeantes du genre «Ah donc vous n'êtes pas encore marié?» ou «Vous n'avez pas d'enfants?» ou «Pourquoi n'avez-vous pas encore acheté une maison?» ou «Pourquoi n'achetez-vous pas une voiture?» Ce n'est pas votre problème.
5. Ouvrez toujours la porte pour la personne qui vient derrière vous. Peu importe qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, senior ou junior. Vous ne devenez pas petit en traitant bien quelqu'un en public.
6. Si vous prenez un taxi avec un ami et que celui-ci paie maintenant, veillez à payer la prochaine fois.
7. Respectez les différentes nuances d'opinions. Rappelez-vous que ce qui est bon pour vous peut apparaître mauvais à quelqu'un en face de vous.
8. Si vous taquinez quelqu'un et que celui-ci ne semble pas en rire, demandez-vous ce qui ne va pas. Son silence peut vouloir dire beaucoup de choses que vous ne pouvez pas maîtriser. Changez de paradigmes pour voir s'il ne va pas changer, éloignez-vous des idées mauvaises et apprenez à accepter les diversions d'idéologies et de comportement.
9. Ne manquez pas de dire tout haut ce que vous pensez tout bas. Car libre nous nés libre nous vivons. Ne manquez pas surtout dans d'agir et d'agiter votre présent. Ne pas le faire vous revoir dans un passé qui vous a échappé pour toujours car le temps passé ne se rattrape pas. C'est ainsi que le futur ne nous regarde pas mais notre action du présent influe le passé qui peut nous rattraper d'une manière à une autre. Le présent importe donc plus que tout en ayant soigné d'assumer nos actions. C'est une preuve de responsabilité.
10. Lorsque quelqu'un vous montre une photo sur son téléphone, ne faites pas glisser votre doigt vers la gauche ou la droite. Vous ne savez jamais quelle est la prochaine étape. Donc respectez l'intimité des gens.
11. Si un collègue vous dit qu'il a un rendez-vous chez le médecin, ne demandez pas pourquoi, mais dites simplement: «J'espère que vous n'avez rien de grave». Ne le mettez pas dans la position inconfortable de devoir vous expliquer sa maladie personnelle. S'il veut que vous le sachiez, il vous le dira.
12. Traitez le balayeur avec le même respect que le DG. Car le premier dans ce domaine peut devenir dernier dans un autre domaine pourquoi pas dans le même domaine? C'est de la même manière que le dernier peut émerveiller d'un jour à un autre. Car nous sommes tous nés avec un minimum de connaissance qui n'est utile si elle est développée.
13. Si une personne vous parle directement, regardez-la et laissez votre téléphone. C'est une marque de respect.
14. Ne donnez jamais de conseils qui tendent à blesser l'autre de ce qu'il n'a pas pu faire. Mais ça ne suffit pas pour ne pas réagir là où il le fallait pour réveiller l'attention des gens sur ce qu'ils ignorent le plus.
15. Ne parlez jamais de vos richesses au milieu des pauvres. De même, ne parlez pas de vos enfants avec quelqu'un qui n'en a pas à moins que ce soit elle-même qui le demande. Que Dieu nous aide et nous protège. »Croyez plus en vous-même qu'en quelqu'un que vous ne maîtrisez pas ou qui n'est lié à vous par quoi que ce soit».

La Primeur

DÉPÔT LÉGAL N°10935 DU 26-12-18. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU BÉNIN, 4^E TRIMESTRE. ISSN 1840-930X-ENREGISTRÉ: N°343-20/HAAC/CLC/SG/SGA/DAJDC/SDC/SCS

ÉDITÉ PAR:

LA PRIMEUR COMMUNICATION

N° RCCM:

RB/COT/20 A 56979

IFU :

0202011402743

Siège National:

Parcelle G, Lot N°2135 Mènotin, Pavés «La santé N°1» à Côté de la pharmacie Kindonou premier immeuble à étage après le carrefour-Cotonou, Littoral - Bénin, Contacts: (00229) 96 11 35 32- 95 60 29 31

N° Compte Bancaire: 01003-000815124101-64 Coris Bank International E-mail: laprimeur2018@gmail.com ou adhiscom454@gmail.com

PROMOTEUR:

Adam HOUETENON

Directeur de Publication:

Sergino LOKOSSOU

RÉDACTEUR EN CHEF:

Latifou BONI

SECRÉTAIRE DE REDACTION

Latifou BONI

REDACTION

Gaël ADIGLA

GRAPHISME

Adam HOUETENON

(00229) 96 11 35 32 / 95 60 29 31

SERVICE COMMERCIAL

TIAMIU Nafissatou

(00229) 97 52 09 76

PRESENTATION DU CINQUIEME RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Bonne moisson ! Le Président Louis Gbèhounou Vlavonou passe

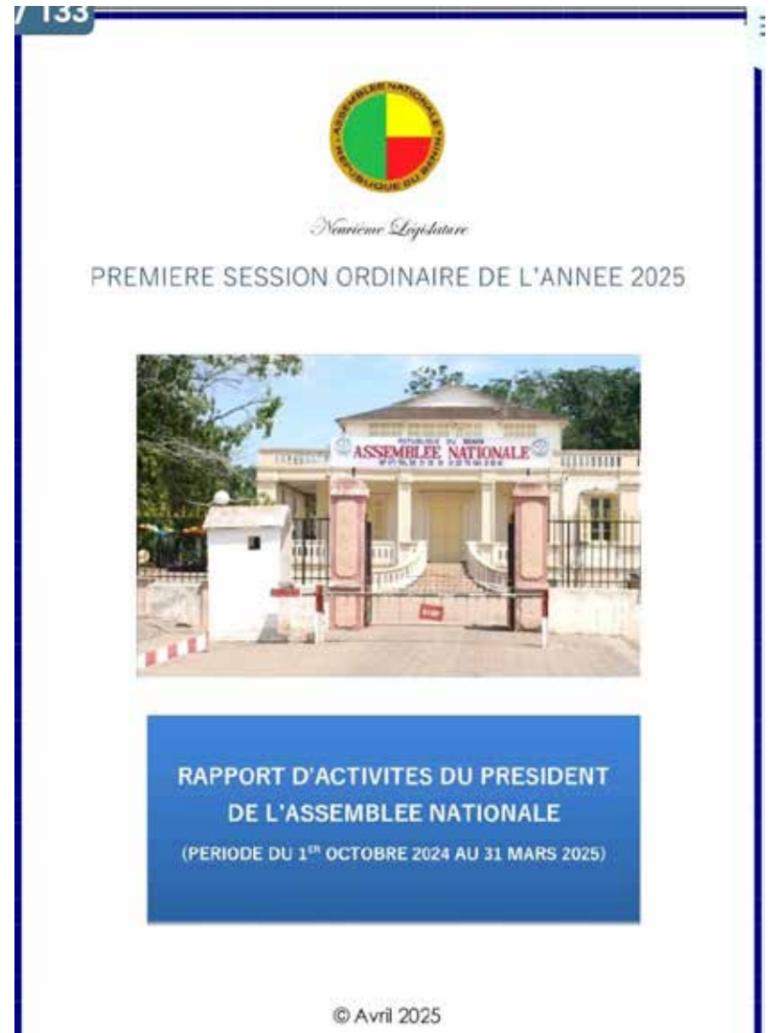
Sous la conduite du Président Louis Gbèhounou Vlavonou, l'Assemblée nationale s'est réunie en séance plénière le vendredi 25 avril 2025, au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo. Au terme des échanges, les députés ont adopté le rapport d'activités couvrant la période du 1^{er} octobre 2024 au 31 mars 2025, conformément à l'article 21 du règlement intérieur. La séance s'est ouverte par une minute de silence. Un hommage a été rendu aux soldats tombés lors de la dernière attaque terroriste dans le Nord du Bénin. Après la lecture du compte rendu de la dernière session et des communications officielles, le président de séance a présenté une synthèse du rapport d'activités. Un document qui retrace les principales actions menées au sein du Parlement durant six mois marqué par l'étude et l'adoption du budget de l'État pour 2025 et le vote de plusieurs lois d'importance et d'autres dossiers importants. Le rapport s'articule autour de quatre volets. Les activités internes, les actions extérieures, les travaux du Cabinet du Président et enfin les difficultés et perspectives.

Sur le plan interne, l'Assemblée a tenu 12 séances plénières, avec un taux moyen de participation de 74,27 %, légèrement en recul par rapport à la période précédente. Une session ordinaire et une session extraordinaire ont été organisées. Au total, les députés ont adopté deux



lois de finances, huit lois ordinaires et une loi d'adhésion internationale. Parmi les textes phares figurent la loi sur la concurrence, la réforme du code de procédure pénale, l'encadrement de la chefferie traditionnelle, ainsi que l'organisation de l'exercice en clientèle privée des professions médicales. En matière de contrôle de l'action gouvernementale, quatre questions orales ont été posées au Gouvernement, abordant des sujets comme la transhumance, les taxes aériennes ou encore la gestion des forêts classées par la SONAB. Par ailleurs, cinq questions d'ac-

tualité ont été soulevées, dont celles relatives au décès du jeune Fayçal Ouorou et aux attaques terroristes dans le nord du pays. Durant la même période, l'Assemblée a également pris acte de onze décrets portant sur des accords de financement. À l'issue de la présentation, les débats ont montré un large consensus autour de la qualité du rapport. Les députés, toutes tendances confondues, ont salué la rigueur et l'exhaustivité du travail réalisé. « C'est un bon rapport. Il faut saluer toute l'équipe », a reconnu l'He Abou Torou. De son côté, l'He Solange Afiavi Mehou



a souligné le professionnalisme du Président Vlavonou : « Ce rapport est l'œuvre d'un habitué. Un président qui connaît son travail ». D'autres élus, comme l'He Edmonde Fonton, ont mis salué le leadership du Président. À l'He Louis Codjo Dossou de s'intéresser au chantier du nouveau siège de l'Assemblée nationale. La voix de l'opposition a également été entendue. Les députés du groupe « Les Démocrates » ont profité de l'occasion pour évoquer la retransmission des débats parlementaires, les contrats d'assurance et la nécessité de faire vivre davantage l'institution. Du côté du « Bloc Républicain », les

interventions ont été marquées par le soutien. « Ce rapport est indiscutablement le plus détaillé. Il reflète ce que nous avons fait », a affirmé l'He Assan Seibou. Son collègue Charles Toko a, pour sa part, salué l'effort d'ouverture avec l'écoute en direct de la Radio Hémicycle à Parakou. À la fin des discussions, le rapport a été adopté par 81 voix pour, 28 contre et aucune abstention. Satisfait, le Président Vlavonou a exprimé sa gratitude envers l'ensemble des députés. « Le rapport n'a pas été critiqué. C'est pourquoi je remercie tout le monde », a-t-il conclu dans une atmosphère empreinte de reconnaissance.



CADRE JURIDIQUE DE LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE AU BÉNIN

Le Gouvernement clarifie

Après la promulgation de la loi n°2025-09 portant cadre juridique de la chefferie traditionnelle en République du Bénin, les autorités sont sorties du silence. En fin de semaine, Wilfried Léandre Houngbédji, Porte-parole du Gouvernement, et Jean-Michel Hervé Abimbola, Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts, ont rencontré la presse. Le moment est venu pour éclairer l'opinion sur les motivations du texte et expliquer le statut des nombreuses têtes couronnées du pays. La conférence de presse s'est déroulée en présence du président et des membres de la Commission scientifique, chargée des travaux ayant abouti à l'élaboration du projet de loi. La promulgation de cette loi s'inscrit dans la volonté du Chef de l'État de valoriser le patrimoine culturel national. « Le texte vise à permettre à la chefferie traditionnelle de jouer pleinement son rôle dans la construction d'un Bénin nouveau », a précisé le ministre Jean-Michel Abimbola.

Pour parvenir à ce cadre juridique, un travail rigoureux a été mené. Bienvenu Akoha, président de la Commission scientifique, a précisé les critères ayant guidé la sélection des entités reconnues. Trois éléments principaux ont été pris en compte. A en croire le président, il s'agit de la base territoriale, du type de pouvoir exercé et de la structure sociale fondée sur un système hiérarchisé. Ce qui a permis l'État béninois reconnaître désormais 16 royaumes, 80 chefferies supérieures et 10 chefferies coutumières. La classification adoptée par la Commission repose sur une référence historique de 1894 pour le Sud du Bénin et 1897 pour le Nord.

Ainsi trois grandes catégories de chefferies traditionnelles émergent. On note Les royaumes, relevant des chefferies centralisées ; les chefferies supérieures, peu centralisées et les chefferies coutumières, non centrali-



sées. Professeur Bienvenu Akoha a insisté sur la méthode rigoureuse employée, assurant que les travaux ont été menés avec impartialité et sans considération subjective.

Que deviennent les têtes

non reconnues ?

Interrogé sur le sort des chefs non reconnus par la loi, Jean-Michel Abimbola a tenu à clarifier. « L'État ne détrône personne », a-t-il déclaré. Il a expliqué que ceux qui ne sont pas inscrits

dans l'une des trois catégories officielles relèvent désormais de la chefferie communautaire. Cette quatrième catégorie concerne les organisations sociales traditionnelles qui n'ont pas été formellement répertoriées mais dont l'existence

reste reconnue dans le tissu social. Le ministre a rassuré que le Gouvernement n'a aucune intention d'effacer une partie de l'histoire ou de nier l'importance de certaines traditions. « Toutes les communautés comptent pour ce qu'elles ont été, pour ce qu'elles sont et pour ce qu'elles deviendront », a-t-il affirmé.

Vers la mise en œuvre de la loi

Pour donner vie à ce nouveau cadre, le Ministère en charge de la Culture travaille actuellement à la mise en place des organes prévus. Il s'agit principalement de la Chambre nationale de la chefferie traditionnelle et de la Commission nationale permanente chargée du suivi de la chefferie traditionnelle. Pour clôturer cette conférence le ministre a appelé toutes les composantes de la société à s'approprier cette loi, dans une lecture objective et apaisée.

PLATEFORME ÉDUCATIVE

Africa Tours célèbre la démocratisation du marketing territorial

Un an après son lancement à Cotonou, la plateforme Africstours.net continue de s'imposer dans le domaine. Formations certifiantes, masterclass gratuites, bibliothèque virtuelle... La jeune plateforme s'impose déjà dans la diffusion du marketing territorial. Le 26 avril 2024, dans les locaux de l'École Nationale d'Administration du Bénin, Africstours.net a officiellement vu le jour. En présence de plusieurs partenaires, dont l'ENAM, Eco-Bénin, l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et Okim'art, une nouvelle aventure se lançait, portée par l'ambition de démocratiser l'accès au marketing territorial en Afrique. Depuis cette date, Africstours.net n'a cessé de grandir. C'est un bilan satisfaisant pour le promoteur Robert MMoyonne Kouagou et son équipe. En moins d'un



an, plus de 1500 apprenants ont suivi ses formations, surtout le parcours certifiant « Attractivité et Marketing Territorial », et participé à des dizaines de masterclass offertes gratuitement. La plateforme s'est ainsi imposée comme un carrefour de savoir et de compétences. Elle touche un large public sur l'ensemble du continent.

En perspective, dans les prochains jours, l'équipe

prévoit de valoriser les premiers diplômés de son parcours certifiant. Un hommage à ces pionniers qui, à travers leurs projets et leurs engagements, promeuvent la vision d'une Afrique plus connectée à ses territoires et à son potentiel.

Cet anniversaire est aussi l'occasion pour Africstours.net de dévoiler de nouvelles ambitions. Dès le 15 mai 2025, quinze nouvelles formations seront ouvertes,

élargissant ainsi l'offre éducative proposée aux acteurs du développement territorial. À cela s'ajoute le lancement d'une Bibliothèque Virtuelle du Marketing Territorial, un espace numérique dédié à la diffusion de ressources et de bonnes pratiques en matière d'attractivité locale.

Si ce chemin a été parcouru, c'est grâce à une chaîne d'acteurs engagés. Les formateurs, les équipes de développement, les partenaires institutionnels comme l'ENAM, et de nombreux soutiens discrets mais importants ont contribué à bâtir cette dynamique. Africstours.net entend ainsi poursuivre sa mission, fidèle à l'idée que le marketing territorial est un axe important pour révéler les richesses locales et renforcer l'ancrage des communautés africaines dans un monde en constante évolution.

RÉUNIFICATION DE L'ÉGLISE DU CHRISTIANISME CÉLESTE

Un comité de Conseil Supérieur de Transition de 15 membres installé

Le samedi 26 avril 2025, les quinze membres du Conseil Supérieur de Transition de l'Église du Christianisme Céleste ont été officiellement installés au cours d'une cérémonie solennelle à Cotonou, en présence du Président Patrice TALON et de plusieurs membres du Gouvernement. Au nombre de ces personnalités, témoins de ce renouveau de l'Église du Christianisme Céleste, les Ministres Jean-Michel ABIMBOLA, Yvon DETCHENOU, Alassane SEIDOU, le Secrétaire Général de la Présidence Pascal Irénée KOUPAKI, le Porte-parole du Gouvernement Wilfried Léandre HOUNG BÉDJI, le Préfet du Littoral Alain OROUNLA, ainsi que plusieurs autres cadres, autorités religieuses et civiles, dignitaires et fidèles.

En effet, créée le 29 septembre 1947 au Bénin, l'Église du Christianisme céleste a, depuis la mort de son fondateur, le Prophète OSHOFFA, été en proie, des dizaines d'années durant, à des incompréhensions, des rivalités et des crises de gouvernance. Elle s'est donc retrouvée avec plusieurs courants et sans autorités consensuelles, laissant les fidèles d'Afrique et du monde dans la confusion et la souffrance. Ce triste cliché ne pouvait laisser l'État responsable du Bénin indifférent, car il est garant de la paix sociale et du bien-être des populations. C'est dans ce cadre que, dans un esprit de responsabilité, le Président de la République a pris l'initiative de réunir le Révérend Pasteur Benoît ADEOGUN,



le Révérend Pasteur Friday de l'église pour écrire une page nouvelle, celle de la

réunification et de l'instauration d'autorités consensuelles.

Sous l'égide du Président Patrice TALON, des rencontres inédites ont été tenues à Cotonou depuis le 20 février 2025. Les dignitaires de tous horizons se sont retrouvés autour d'une même table pour chercher la concorde et l'unité de l'église. Plusieurs décisions ont été prises dont celle de la mise en place d'un Conseil Supérieur de Transition (CST).

Le samedi 26 avril 2025 a consacré l'installation officielle des quinze (15) membres du Conseil Supérieur de Transition qui a pour mission principale, durant les 12 prochains mois de restructurer l'église, de restaurer l'harmonie entre ses différentes branches, de préparer l'organisation démocratique d'une gouvernance durable et légitime, de moderniser les textes fondamentaux de l'église, tout en veillant au respect des valeurs originelles léguées par le Prophète fondateur, le Révérend Pasteur Samuel Bilehou Joseph OSHOFFA.

Sont membres du CST, les Révérends Pasteurs Akande ADEOGUN, Friday OSHOFFA, tous deux formant le sacré collège. Y figurent également Justin AKA, Ajao MONLOUOLE, An-

dré AMOUSSOU, Rodrigue CHABI, Noël DJOSSOU, Jean KOKOYE, Koblam MIDODJI, Toshi OSHOFFA, Yacinth SARASSORO, Gabriel SOUMAHO, Marcelin ZANNOU et Bertin BADA qui représente le Président de la République au sein du Conseil.

Dans son adresse, le Président Patrice TALON a salué la maturité et la foi dont les différentes composantes de l'Église du Christianisme Céleste ont fait preuve en acceptant ce processus de transition. « L'évènement que nous vivons ensemble aujourd'hui est historique. Il nous honore et constitue une source de fierté en ces temps si difficiles que traverse le monde. Nous venons de donner du sens au mot paix. C'est un signal positif que nous adressons à l'humanité. La paix entre les hommes, entre les religions, entre les nations, entre les communautés. Que Dieu vous bénisse », a déclaré le Chef de l'État avant d'inviter tous les dignitaires et fidèles à soutenir ce processus de réconciliation et surtout à se souvenir des membres du Conseil dans leurs prières.

Le Bénin, fidèle à sa vocation de terre de paix et de dialogue interreligieux, franchit ainsi un nouveau cap dans l'affirmation de sa cohésion nationale.



OUVERTURE SOLENNELLE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE

Voici l'intégralité du discours du Président Louis Gbèhounou Vlavonou

REPUBLIQUE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE

NEUVIEME LEGISLATURE
PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE
L'ANNEE 2025

DISCOURS D'OUVERTURE DU
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE,

M. Louis Gbèhounou VLAVONOU

Porto-Novo, le 10 avril 2025 2

Monsieur le Président du Parlement Panafricain ;

Mesdames et Messieurs les présidents des Institutions de la République du Bénin ;

Madame et Messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;
Madame et Messieurs les membres de la Conférence des présidents ;

Honorables députés à l'Assemblée nationale, chers collègues ;
Mesdames et Messieurs les membres des corps diplomatique et consulaire ;

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales, régionales et sous régionales accréditées au Bénin

Madame le Préfet du département de l'Ouémé ;

Monsieur le Maire de la ville de Porto-Novo ;

Monsieur le Secrétaire général administratif de l'Assemblée nationale et son adjoint ;

Monsieur le Directeur de cabinet du président de l'Assemblée nationale et son adjoint ;

Mesdames et Messieurs les directeurs techniques et leurs adjoints respectifs ;

Mesdames et Messieurs les conseillers techniques et chargés de mission du Président de l'Assemblée nationale ;

Monsieur le Commandant du groupe de sécurité de l'Assemblée nationale ;

Monsieur le Président de l'AS-NAP ;

Monsieur le Président de l'AFO-PAR ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais, au nom de la Représentation nationale et en mon nom propre, souhaiter la bienvenue, au Palais des Gouverneurs tenant provisoirement

lieu de siège de notre parlement, à notre illustre hôte, Son Excellence Monsieur Fortuné Zephania CHARUMBIRA, Président du Parlement Panafricain, dans le cadre de la présente cérémonie marquant l'ouverture solennelle de la Première Session ordinaire de l'Assemblée nationale du Bénin, au titre de l'année 2025.

Monsieur le Président, cher frère et ami,

Votre présence, parmi nous, donne un éclat singulier à la présente cérémonie, l'avant-dernière de la neuvième législature du Parlement béninois, dont le mandat arrive à terme en janvier prochain. Je voudrais donc vous remercier d'avoir tenu votre promesse d'y prendre part et pour l'important message qu'il vous a plu d'adresser à la Représentation nationale à cette occasion, ainsi que pour vos vœux de paix, de progrès et de prospérité formulés à l'endroit du peuple béninois tout entier. J'apprécie par ailleurs et à leur juste valeur les hommages rendus à la démocratie béninoise instaurée à la faveur de l'historique Conférence des forces vives de la Nation, de février 1990, et qui se consolide au fil des années.

Venant surtout d'un hôte qui exerce des fonctions aussi prestigieuses que les vôtres et dont le pays a connu dans un passé récent, tout comme le Bénin, un régime de parti unique, c'est un encouragement à avancer dans la bonne direction, la démocratie n'étant jamais une construction achevée !

Mais j'ai compris aussi, Monsieur le Président, que vous êtes un homme d'engagement, avec pour ambition affichée de renforcer, par la diplomatie parlementaire et la coopération interparlementaire, l'influence de l'institution dont vous avez la charge et de resserrer les liens entre les États membres pour une Afrique plus unie et plus résiliente.

Vous incarnez donc l'espoir du Parlement Panafricain dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, qui vise à transformer l'Afrique en une puissance mondiale prospère, intégrée et pacifique, en mettant l'accent sur l'inclusion, la durabilité et l'indépendance économique.

A cet égard, votre réélection à la tête de notre institution commune

intervenue le 25 mars 2024 était amplement méritée et je voudrais, une fois encore, saluer votre leadership visionnaire ainsi que vos exceptionnelles qualités d'apôtre de la paix et de l'unité au service de l'intégration et du développement économique durable de notre Continent.

Aussi me paraît-il légitime que vous soyez très préoccupé, tout comme tant d'autres observateurs étrangers et nous-mêmes d'ailleurs, les principaux concernés, par la situation que traverse actuellement la sous-région ouest-africaine.

Je salue donc votre démarche, que mon pays accueille favorablement, car aucune initiative ne saurait être de trop pour ramener la sérénité et la concorde au sein de la

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), naguère un des fleurons et piliers essentiels de l'intégration du Continent.

Je voudrais par ailleurs saisir cette occasion pour vous donner l'assurance, s'il en était encore besoin, que la République du Bénin, qui a fait de son attachement à l'intégration régionale et sous régionale un des piliers fondamentaux de sa politique extérieure, ne ménage et ne ménagera aucun effort dans la recherche de solution à cette crise diplomatique majeure.

Messieurs les présidents,
Mesdames et Messieurs les députés,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs.

Il n'est un secret pour personne que cette crise diplomatique est malencontreusement née d'une autre crise, sécuritaire celle-là, qui secoue notre sous-région depuis un peu plus d'une décennie maintenant.

En effet, le terrorisme et l'extrémisme violent, deux phénomènes nouveaux apparus après la désintégration de la Libye, ont gagné de proche en proche plusieurs États ouest-africains dont le nôtre, provoquant au passage la déstabilisation de certains régimes politiques démocratiquement installés, aussitôt remplacés par des régimes d'exception qui se veulent plus aguerris et plus efficaces dans la lutte contre ces deux phénomènes.



Le débat sur la légitimité ou non de ces régimes semble aujourd'hui derrière nous. Cependant, les dommages collatéraux qu'il a causés au processus d'intégration sous régionale en cours depuis plus d'un demi-siècle demeurent. De fait l'urgence, à mon humble avis, c'est plutôt de rétablir la confiance et la collaboration entre les Etats de la sous-région dans leur lutte commune en vue d'éradiquer ces fléaux transfrontaliers qui menacent leur propre existence et compromettent leur développement économique et social, individuel comme collectif. La diplomatie parlementaire aurait pu y jouer sa partition si les parlements n'avaient pas été suspendus çà et là à la suite de ces changements de régimes. Hélas !

Il est un fait que le Burkina Faso, la République du Niger et la République du Bénin ont en partage le Parc régional W, devenu le repaire des terroristes de toutes affiliations. Dans ces conditions, une lutte véritablement efficace contre ces divorcés sociaux passe nécessairement par une étroite coopération entre ces trois pays frères car, comme l'a si bien écrit Chris Bradford, pourtant ceinture noire dans plusieurs arts martiaux : « Ce n'est qu'en nous unissant comme une seule force que nous resterons forts et invincibles. »

Du reste, les trois frères Curia ont appris cette leçon à leurs dépens et l'ont enseignée au monde entier quand ils se laissèrent diviser et décimer un à un par le seul survivant des trois frères Horace, dans l'épilogue de cette guerre épique qui vit la victoire de Rome sur Albe au milieu du VIIème siècle avant notre ère. C'est donc cette inclusion salvatrice dans la lutte contre le terrorisme que le Bénin appelle de tous ses vœux !

Certes, les forces de défense et de sécurité de ces différents pays se battent vaillamment pour repousser les attaques terroristes et neutralisent même parfois les assaillants par bandes entières. Mais, comme l'hydre de Lerne, dont les têtes repoussaient quand on les coupait une à une, les bandes terroristes semblent se renouveler indéfiniment dès qu'on leur laisse un peu de répit ; d'où la nécessité d'un assaut massif et concerté sur leurs derniers retranchements, sans leur laisser aucune possibilité de repli tactique leur permettant de reconstituer éventuellement leurs forces.

C'est le lieu et le moment de m'incliner respectueusement et une fois encore, au nom de la Représentation nationale et en mon nom propre, devant la mémoire de tous nos vaillants soldats tombés au champ d'honneur et de celle de toutes les autres victimes de cette barbarie inqualifiable et ab-surde. Nous prions le Tout-Puissant et Le Miséricordieux d'accorder paix et repos éternels à leurs âmes respectives et de consoler les familles éplorées.

Messieurs les présidents,
Mesdames et Messieurs les députés,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs.

Pour la première fois de son histoire, notre pays s'apprête à organiser, en 2026, des élections générales couplées législatives/communales et municipales, suivies quelques mois plus tard par la présidentielle. C'est le fruit des réformes politiques allant dans le sens d'un meilleur fonctionnement de l'État et de la rationalisation des charges budgétaires liées à la multiciplité des consultations électorales

Au sens des dispositions des articles 44 à 58 regroupés au sein du titre IV de la loi N° 2019-43 du 15 novembre 2019, portant Code électoral en République du Bénin, nous sommes déjà entrés de plain-pied dans la période pré-électorale depuis

le 08 janvier dernier, soit douze (12) mois avant la date du prochain scrutin, avec tout ce que cela comporte comme restrictions et autres interdictions pour les acteurs politiques et leurs soutiens respectifs.

Dans l'intérêt de la paix sociale et pour nous éviter toutes déconvenues éventuelles, je voudrais nous inviter à revisiter ces dispositions pertinentes afin de nous les approprier et de sensibiliser nos militants et autres sympathisants autour de ces questions essentielles pour notre vivre ensemble.

Messieurs les présidents,

Mesdames et Messieurs les députés,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs.

Pour la session qui s'ouvre ce jour et comme l'indique le projet d'ordre du jour qui vous a été distribué, une vingtaine de dossiers sont déjà en étude au niveau des commissions permanentes et qui seront respectivement soumis à l'examen et à l'adoption de la plénière dès que possible ; d'autres s'y ajouteront comme d'habitude en cours de session. Cette législature tirant lentement mais sûrement vers sa fin, il me paraît en effet impérieux que nos travaux puissent se dérouler dans la sérénité qui convient, loin de toute pression sociale, morale ou psychologique. Si d'aventure, certains dossiers jugés importants n'étaient pas vidés à l'issue de cette session ordinaire, ils pourront faire l'objet d'une ou de plusieurs sessions extraordinaires dans l'intersession parlementaire quand les conditions seront réunies à cet effet.

Cela dit, je voudrais savoir compter, comme par le passé, sur l'esprit de responsabilité et l'engagement de tous afin que cette législature, qui a suscité tant d'espairs lors de son installation, se poursuive et s'achève avec un bilan dont chacun d'entre nous pourra être légitimement fier, parce que les fruits auront tenu la promesse des fleurs. Comme le disait l'autre, l'enjeu, c'est le Bénin et non les partis politiques, encore moins nos modestes personnes ici réunies.

Je voudrais clore mon propos en réitérant, en votre nom à tous et en mon nom personnel, notre sincère gratitude à notre illustre hôte pour l'honneur de sa présence et pour son important message adressé à la Représentation nationale ; je remercie également les présidents des institutions de la République, les membres des corps diplomatique et consulaire, les autorités administratives du Département de l'Ouémé et de la ville-capitale de Porto-Novo qui ont rehaussé de leur présence accoutumée l'éclat de la présente cérémonie.

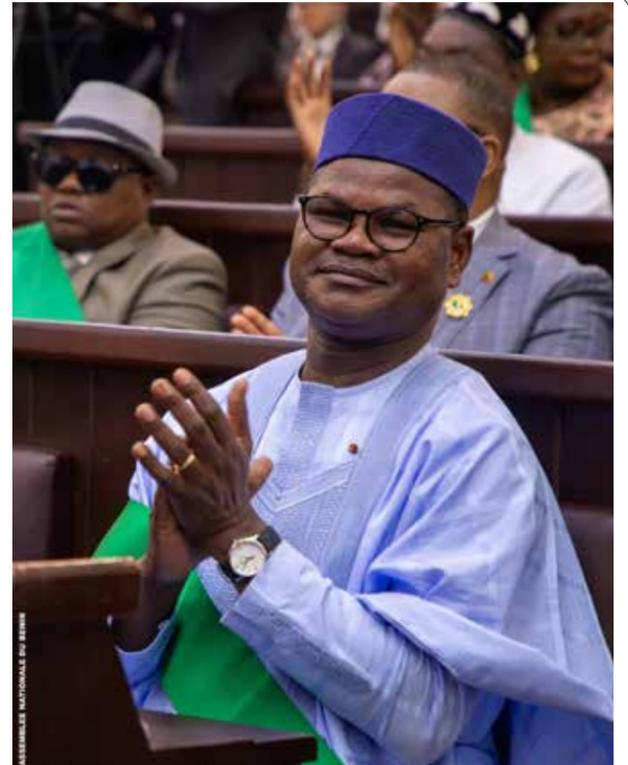
Mes sentiments de gratitude vont enfin aux partenaires techniques et financiers qui accompagnent le développement de notre pays ou qui assistent directement l'Assemblée nationale du Bénin ; je n'oublie pas les forces de défense et de sécurité dont la présence permanente nous rassure ainsi que toute l'administration parlementaire qui travaille comme les ouvrières dans une ruche ou dans une fourmière.

C'est sur cette note de gratitude, empreinte de sincérité et de cordialité, que je déclare ouverte, ce jeudi 10 avril 2025, la première session ordinaire de l'Assemblée nationale du Bénin pour l'année 2025, en souhaitant pleins succès à nos travaux.

Vive la coopération interparlementaire !

Vive l'Assemblée nationale du Bénin !

Je vous remercie pour votre aimable attention.



DIGITALISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Bientôt un système électronique pour plus d'efficacité et de transparence

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

I-1. Création de la Société Bénin Tours SA et approbation de ses statuts.

Depuis quelques années, des réformes et projets ont été réalisés pour créer une industrie touristique pourvoyeuse de richesse et faire de ce secteur le principal outil de rayonnement du Bénin à l'international.

Une évolution satisfaisante s'en dégage avec la mise en place de projets à forte valeur ajoutée, notamment les infrastructures muséales et hôtelières, les arènes culturelles, les espaces de divertissement, les stations balnéaires et divers autres sites attractifs. Dès lors, il s'avère indispensable de déployer une commercialisation à grande échelle de toutes ces offres à fort potentiel touristique.

C'est donc dans ce cadre que le Gouvernement a décidé de créer la Société Bénin Tours SA ayant notamment pour objet la réalisation de prestations de tour opérateur aux fins de vendre la destination Bénin sur le plan international.

A ce titre, elle aura comme principale mission la conception, l'organisation et la commercialisation des voyages et séjours touristiques ; elle pourra par ailleurs réaliser toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pour favoriser son extension ou son développement.

I-2. Mise en place d'un système d'information et de gestion électronique de la commande publique en République du Bénin.

Le Gouvernement entend tirer parti des opportunités qu'offre le numérique en vue de simplifier et renforcer l'efficacité et la transparence des marchés publics, en mettant en place un système dématérialisé pour la commande publique. A cet effet, il a été procédé à la révision des textes qui encadrent la passation des marchés.

Ce faisant et au-delà de l'évolution technologique dont les avantages sont irréfutables, la digitalisation de la commande publique va générer d'importants gains et progrès profitables tant aux soumissionnaires qu'aux autorités contractantes.

C'est pourquoi, au terme des démarches entreprises avec les parties prenantes, le Conseil a adopté les textes y relatifs à cette étape et les ministres concernés sont instruits de veiller à leur application.

I-3. Modalités de mise en œuvre du numéro unique parcellaire, de confirmation cadastrale des droits fonciers et de mise à jour du cadastre national.

Un bilan d'étape de mise en œuvre du décret n° 2023-684 du 20 décembre 2023 portant sur cette matière, fait ressortir d'une part, l'aboutissement de la couverture intégrale de la ville de Cotonou en cadastre national par le mécanisme de l'enregistrement collectif. D'autre part, il a permis de constater l'engouement sans équivoque des populations pour le mécanisme innovant de sécurisation du foncier.

Aussi, l'ambition du Gouvernement étant d'assurer dans un délai raisonnable, la couverture intégrale du territoire national, a-t-il été élaboré un « Programme national Foncier » dont la vocation est de définir et réunir dans un document exhaustif, le montage juridique, technique et institutionnel de mise en œuvre d'un programme foncier spécifique au Bénin.

Celui-ci prendra en compte, non seulement le cadastre national, mais également d'autres intérêts fonciers, tels que la problématique du pastoralisme, la cohésion sociale, la protection de l'environnement, etc.

Le présent décret abroge celui de 2023 et consacre une meilleure prise en charge des volets liés à l'égalité de chance, la protection de l'environnement, l'enregistrement collectif de terres au cadastre.

De façon spécifique, il intègre à son champ d'application les droits d'usage et met en place de nouveaux moyens pour renforcer la sécurité et la fiabilité du processus, tout en favorisant l'enregistrement de toutes les parcelles au cadastre. De même, il clarifie :

la nature juridique et les effets du certificat d'enregistrement au cadastre national ainsi que les conditions de sa délivrance ;

les délais d'actions non explicités dans le décret en vigueur ; le niveau d'implication des collectivités territoriales, notamment dans la prise en charge de la formalisation des transactions foncières et la correction des données cadastrales ; la responsabilité des acteurs chargés d'utiliser la plateforme e-foncier Bénin.

Le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre chargé du Cadre de Vie sont instruits de veiller à leur mise en œuvre.

I-4. Fixation de la liste des fonctions politiques ouvrant droit à

des avancements automatiques d'échelon et de grade.

Aux termes de la loi portant statut général de la Fonction publique, « Le fonctionnaire de l'Etat détaché pour exercer une fonction politique bénéficie d'avancement et de promotion automatiques pendant l'exercice de ladite fonction ».

Avec l'instauration de la démocratie comme système de gouvernance depuis 1990, des fonctionnaires sont nommés ou élus dans diverses fonctions politiques pour accomplir un mandat et leur évaluation au même titre que les autres agents de l'Etat étant difficile, il s'est avéré nécessaire de prévoir un mécanisme d'avancement les concernant, l'objectif visé étant de ne pas compromettre le déroulement de leur carrière.

Le décret énumère de façon claire et précise la liste des fonctions politiques ouvrant droit à des avancements automatiques d'échelon et de grade, pour éviter tout abus ou toute complaisance.

I-5. Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi relative à l'entrée, au séjour, à la résidence et à la sortie des étrangers en République du Bénin.

La loi n°86-012 du 26 février 1986 relative au régime juridique des étrangers dans notre pays, ne répond plus totalement aux exigences actuelles de mobilité, d'attractivité territoriale, de promotion du tourisme et de coopération régionale et internationale.

En effet, depuis l'adoption de celle-ci, il y a eu des avancées significatives dans plusieurs secteurs de la vie sociale, économique et politique.

C'est pourquoi, il est apparu pertinent d'engager la refonte complète de la loi en vigueur afin de mettre en place une législation moderne, équilibrée et cohérente relative à l'entrée, au séjour, à la résidence et à la sortie des étrangers.

Les ministres concernés veilleront à l'aboutissement de la procédure législative y relative.

I-6. Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant modification de la loi 2024-31 du 02 septembre 2024 relative à la reconnaissance de nationalité aux afro descendants en République du Bénin.

La principale modification envisagée concerne l'intitulé de l'attestation provisoire actuelle qui deviendra une attestation d'éligibilité au bénéfice de la nationalité béninoise. Cette dénomination permettra de clarifier le statut des bénéficiaires en attente de finalisation de leur demande, sans créer de confusion avec les effets de la nationalité.

Par ailleurs, les modalités de la transmission de la nationalité béninoise par reconnaissance ont été précisées ainsi que celles de jouissance de la pleine nationalité.

En somme, la modification projetée s'inscrit dans une volonté d'harmonisation législative, de simplification administrative et de respect des principes de sécurité juridique, de transparence et d'efficacité. Elle a également l'avantage d'offrir un cadre plus lisible, plus protecteur, conforme aux ambitions du Bénin en matière de retour aux origines et de de reconnaissance des afro descendants dans la communauté nationale.

I-7. Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi relative aux associations et aux fondations en République du Bénin.

Ce texte, une fois voté, abrogera les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il vise à actualiser le cadre légal existant afin de réduire les ambiguïtés juridiques, rendre conforme la réglementation en vigueur aux défis actuels et créer les régimes adaptés à chaque type d'association et de fondation. Il dispose entre autres sur les modalités de financement, la gouvernance, de même que sur les questions relatives à la transparence et au suivi de leurs activités en lien avec les risques qui y sont liés.

Ledit texte institue, en outre, un registre des associations et fondations destiné à recevoir les déclarations d'existence, les inscriptions modificatives les concernant ainsi que toutes autres déclarations prescrites par les lois et règlements.

Sous cette même rubrique, ont été par ailleurs adoptés les décrets portant :

création de l'Agence nationale du paysage, approbation de ses statuts et nomination des membres de son Conseil d'administration ;

modification des statuts de la Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A et nomination des membres de son Conseil d'administration ;

transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant modification de la loi n° 2017-08 du 19 juin 2017 portant identification des personnes physiques en République du Bénin ;

nomination des commissaires aux comptes titulaire et sup-

pléant près le Fonds d'Investissement et de Garantie des petites et moyennes Entreprises.

II- Communications.

II-1. Contractualisation avec des cabinets pour diverses prestations dans le cadre du projet de construction d'un village de vacances CLUB MED à Avlékété.

Pour rappel, ce projet consiste à créer un village haut de gamme sur une surface d'environ 25 ha avec une offre de restauration de qualité. Il sera composé de trois cent trente-six (336) chambres dont trente (30) suites haut de gamme de type rez-de-chaussée et R+1, deux (2) restaurants, quatre (4) piscines, un (1) SPA de marque de renommée internationale et un espace bien-être, des terrains de tennis, de Padel et multisports ainsi que des activités nautiques.

Dans le cadre de son exécution, il a été approuvé la contractualisation avec divers cabinets pour des études techniques complémentaires qui permettront d'avoir des données beaucoup plus précises et complètes, assorties des cadres de devis quantitatifs et estimatifs affinés par composante, pour la sélection d'entreprises en vue de la conduite des travaux.

II-2. Contractualisation avec diverses sociétés dans le cadre du projet de construction de l'hôtel de ville de Porto-Novo. Cette infrastructure sera érigée sur un site mitoyen de celui de la cité administrative départementale actuellement en construction au quartier Oganla. Elle est composée d'un bâtiment principal de type R+3, avec une surface bâtie de 6.567 m², des annexes couvrant une superficie bâtie de 3.026 m².

L'espace est ceinturé par une clôture avec des guérites aux entrées. Les annexes comprennent des locaux techniques, des parkings externes et internes, des abris pour les conducteurs de véhicules, un bloc à usage de cantine, des voiries et réseaux divers.

En vue du démarrage effectif du chantier, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec diverses sociétés pour la construction, la mission de direction d'exécution des travaux ainsi que celle de maîtrise d'ouvrage déléguée.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé la participation de notre pays :

aux réunions statutaires et autres rencontres à l'extérieur, du ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts, au titre de l'année 2025 ;

à la 17ème édition du Salon international de l'Agriculture du Maroc (SIAM), du 21 au 27 avril 2025 à Meknès ;

au Sommet Innovation Africa 2025 à Addis-Abeba, en Ethiopie, du 28 au 30 avril 2025 ;

à la 92ème session générale de l'Assemblée mondiale des délégués nationaux de l'Organisation mondiale de la Santé animale (OMSA), à Paris, en France, du 25 au 29 mai 2025 ; ainsi que

l'organisation à Cotonou, du 6 au 8 mai 2025, de l'atelier régional sur l'échange d'informations et la coopération en matière de sécurité nucléaire en Afrique de l'Ouest.

IV- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

Au ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts
Directeur de cabinet : Monsieur Jacques Evrard Charles AGUIA DAHO

Directeur adjoint de cabinet : Madame Gwladys GANDAHO

Conseiller technique au suivi des Réformes et des Projets : Monsieur Folahan Médard LATOUNDJ

Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances : Monsieur Abel Serge AKOHA

Directeur national de la Culture : Monsieur Gompassounon Ahmed BIO NIGAN

Directeur du Patrimoine culturel : Monsieur Djimmy Djiffa EDAH

Au ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines

Directeur adjoint de cabinet : Monsieur Dine Mahma SALIOU

Directeurs départementaux ainsi qu'il suit :

Atacora : Monsieur Elyassoum Matom P. SEFANDE

Borgou : Monsieur A. Mispard AGANI

Collines : Monsieur Barthélémy Vidjogni LANDEKO

Littoral : Monsieur Roland DA HEFA

Au ministère des Affaires sociales et de la Microfinance

Directeur général du Centre d'Assistance psychiatrique et d'Accompagnement des personnes en situation de mendicité

: Monsieur Boris Fidèle Sénakpon DEGAN

Au ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale

Chargé de mission du préfet du Littoral : Monsieur Agossa Simon HOUNSA.

Fait à Cotonou, le 9 avril 2025,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.

NEUF ANS DE GOUVERNANCE DE CROISSANCE ET DE STABILITE

Entre réformes et défis, le témoignage de Chantal Djotodia du Bloc Républicain

06 avril 2016 - 06 avril 2025. Neuf années se sont écoulées depuis que Patrice Talon a accédé à la magistrature suprême au Bénin. Pour Chantal Djotodia, femme politique et membre du parti Bloc Républicain, le chemin parcouru est riche de transformations structurelles. Actrice, observatrice engagée de cette gouvernance, elle y relève des avancées notables dans plusieurs secteurs.

Sur le plan social, elle salue la mise en œuvre du projet ARCH, un système d'assurance santé des-tiné aux couches les plus vulnérables. « Il (Projet Arch) soutient les pauvres et extrêmes pauvres, facilite l'accès aux soins de base, appuie les artisans dans la formation », affirme-t-elle. Elle évoque également le microcrédit Alafia, qui permet à de nombreuses femmes d'accéder à des financements sans intérêts, ainsi que le programme Gbéssoké, qu'elle considère comme une piste d'inclusion économique. Le secteur de



la santé occupe une place importante dans son analyse. Elle cite la construction d'hôpitaux modernes, à l'instar de celui de Calavi, et les réformes engagées pour garantir des soins équitables et de qualité.

« Les équipements de pointe et le recrutement de nouveaux agents de santé renforcent le système », souligne-t-elle. Les cantines scolaires instaurées dans de nombreux établissements constituent selon elle un soutien non négligeable à la nutrition infantile. Le numérique, autre pilier de modernisation, n'est pas en reste. « Aujourd'hui, on peut obtenir son acte de naissance, son passeport ou son casier judiciaire sans se déplacer. C'est un changement concret », se réjouit-elle. A cet effet, elle évoque un gain de temps et d'argent pour les citoyens. Elle salue également la réhabilitation des marchés urbains, qui, selon elle, améliore les conditions de travail des commerçants et renforce la sécurité alimentaire. Pour Chantal Djotodia, Patrice Talon est l'architecte qui a redessiné les bases de l'économie béninoise. Elle estime que le climat des affaires s'est assaini, et salue la création de la Zone industrielle de Glo-Djigbé, qu'elle décrit comme une « vitrine de la vision présidentielle ». Elle rappelle que même l'ancien président Nicéphore Soglo a salué cette initiative. L'indus-



trialisation du coton, du soja et de la noix de cajou, selon elle, positionne le Bénin vers une autonomie économique accrue, sous l'étendard du « Made in Bénin ». Elle note également des avancées dans la gouvernance financière. « Le Bénin rembourse ses dettes tout en maintenant un taux de croissance positif, ce qui renforce la confiance des partenaires internationaux », analyse-t-elle.

Elle observe une amélioration des indicateurs liés à la gouvernance et à la facilité de faire des affaires, qu'elle attribue à une politique budgétaire rigoureuse. Parmi les marqueurs symboliques, elle cite le retour des trésors royaux et la valorisation des sites historiques comme Ouidah, Abomey ou Ganvié. Elle mentionne aussi les Vodun Days, désormais rendez-vous culturel annuel, qui contribuent selon elle à renforcer le rayonnement du Bénin sur la scène internationale.

Réformes institutionnelles et vision politique

Chantal Djotodia, originaire de la 5e circonscription

électorale, insiste sur la réforme du paysage partisan, qui a réduit drastiquement le nombre de formations politiques. « Nous sommes passés de plus de 300 partis à de grandes coalitions nationales. Cela favorise une stabilité politique durable », déclare-t-elle. Elle salue également l'inscription dans la loi de la limitation du mandat présidentiel et la modernisation progressive de l'administration publique. Toutefois, l'actrice politique reste mesurée.

« Non, tout n'est pas parfait. Il reste des défis. Et Talon ne peut pas, à lui seul, ré-soudre des problèmes cumulés sur des décennies », reconnaît-elle. Elle plaide pour une meilleure répartition des richesses et un renforcement de la démocratie. La lutte contre la corruption, selon elle, reste un chantier d'envergure.

« Le président Talon est déjà entré dans l'histoire. Il a posé des jalons. Mais pour être pleinement Agbonnon, il devra achever ce qu'il a commencé : plus de justice sociale, plus d'emplois, plus de participation citoyenne. Le bilan est là, visible. »



LANCEMENT DE LA 18ÈME ÉDITION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME AU BÉNIN

Un appel à l'action collective pour l'éradication définitive de ce fléau

La salle bleue du Palais des Congrès de Cotonou a abrité, le vendredi 25 avril 2025, les travaux du lancement officiel de la 18ème édition de la Journée mondiale de lutte contre le Paludisme, placée sous le thème évocateur : « Réinvestir, réimaginer et raviver nos efforts communs pour mettre fin au paludisme ». Cet évènement a été rehaussé par la présence du Ministre de la Santé, Monsieur Benjamin HOUNKPATIN, ainsi que de nombreuses personnalités, parmi lesquelles Monsieur Alain OROUNLA, Préfet du département du Littoral, des représentants de l'UNICEF, des Directeurs départementaux de la santé, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des femmes, des hommes et des enfants illustrant l'ampleur de cet engagement collectif.



a soutenu que le thème de cette édition devrait inciter à un renouvellement des engagements pour vaincre cette maladie endémique.

Pour sa part, le Ministre HOUNKPATIN a exprimé sa gratitude envers la mobilisation des citoyens et a rappelé que le paludisme ne demeure pas moins le prin-

cipal motif de consultation et d'hospitalisation au Bénin. "Au Bénin, le paludisme continue d'être un véritable problème de santé publique à cause des conséquences

qu'il engendre au niveau des communautés, en raison des coûts liés aux soins médicaux, le retard scolaire, l'absentéisme au travail, la perte de productivité et le nombre important de décès qu'il occasionne lorsque la prise en charge n'est pas au rendez-vous. Il représente le premier motif de consultation et d'hospitalisation enregistré dans les formations sanitaires du pays et surtout la première cause de décès chez les enfants de moins de 5 ans", a-t-il précisé

Monsieur Benjamin HOUNKPATIN a conclu en remerciant le Président de la République, Monsieur Patrice TALON, pour son soutien à la lutte contre le paludisme, réaffirmant que la santé publique est une priorité nationale.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE LA SÉCURISATION DU PAYS

L'Armée béninoise recrute des opérateurs de drone

Monsieur Alain OROUNLA a ouvert le bal des allocutions en exprimant l'urgence de la lutte contre ce fléau : « Le paludisme est une maladie que nous savons prévenir et traiter, et pourtant chaque minute, un enfant perd la vie à cause de cette pathologie ». Il a souligné l'importance de cette journée, instituée en 2005, en tant qu'opportunité de réflexion sur la situation nationale et les orientations nécessaires pour intensifier les efforts de prévention. Le président du comité de gestion du fonds "Zéro Palu", Lazare NOULEKOU, a rappelé les avancées réalisées, tout en alertant sur les défis persistants, notamment l'accès limité aux services de santé pour les populations vulnérables. Selon lui, le paludisme affecte non seulement la santé publique mais a également un impact économique significatif, entraînant pertes de productivité au travail et à l'école.

Monsieur Ousmane NIANG, représentant de l'UNICEF,

Ce recrutement lancé par l'armée béninoise vise à sélectionner de jeunes béninois qualifiés, réputés dans le maniement des drones, des personnes motivées et aptes à contribuer efficacement aux missions de surveillance, de reconnaissance et de renseignement par le biais de ces technologies de pointe.

Ce concours démarré depuis quelques jours par l'étude des dossiers, s'est poursuivi le jeudi 24 avril 2024 par la phase écrite. Pour cette journée, les candidats ont été soumis à des épreuves combinées de français, maths, physique, des tests technologiques et psychotechniques. C'est donc une étape majeure dans le renforcement des capacités militaires de l'armée béninoise aux prises avec le terrorisme.

Pour les candidats inscrits à Cotonou et à Porto-Novo, c'est le CEG Sainte Rita qui

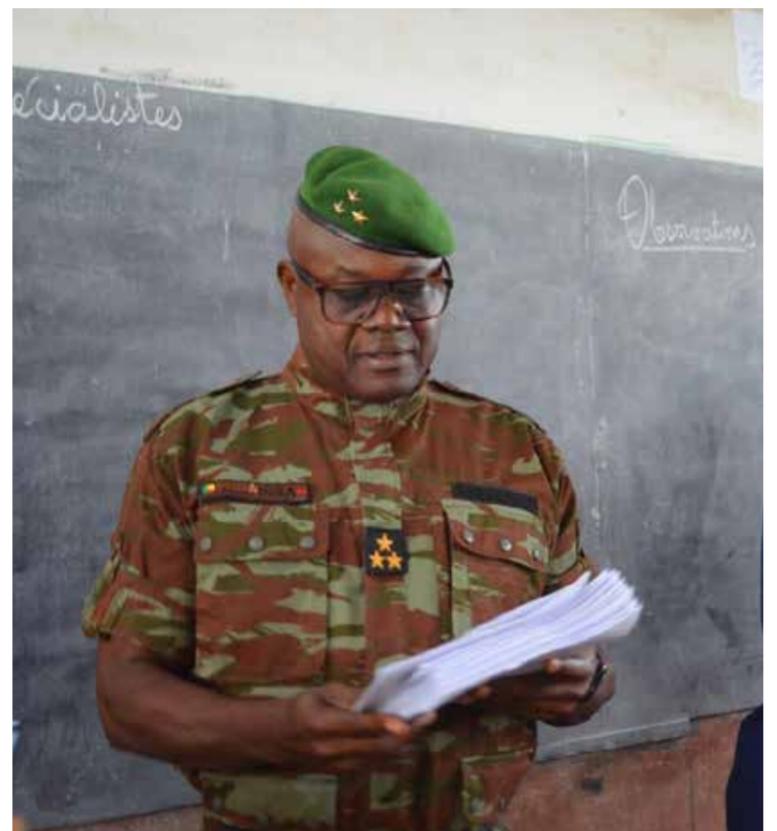
les a accueilli. L'opération a été dirigée par le Chef d'État-Major de l'Armée de terre, le Général de division Abou ISSA, entouré pour la circonstance de ses proches collaborateurs dont le Directeur de l'Organisation et du Personnel des Armées (DOPA), l'Intendant de Première Classe Mohammed IDRISOU.

D'après le Général Abou ISSA, en cette période de guerre asymétrique, disposer d'un drone fait partie d'une stratégie d'adaptation et de modernisation des Forces Armées, en intégrant des équipements innovants pour renforcer la capacité de détection et d'intervention rapide face aux menaces terroristes. 100 postes d'opérateurs de drones sont à pourvoir. Cependant, le DOPA a enregistré un peu moins de 500 candidatures. 396 dossiers ont été sélectionnés. Après l'écrit, suivront les phases pratique, sportive et la visite médicale.

Selon le Chef d'État-Major

de l'Armée de terre, en 72 heures, tout devrait être prêt. Les candidats sélectionnés bénéficieront d'une formation intensive et d'un encadrement professionnel leur permettant d'acquérir des compétences techniques et opérationnelles essentielles.

Deux autres centres de composition ont également abrité les épreuves. Il s'agit du Lycée Houffon d'Abomey pour les candidats inscrits à Bohicon et Lokossa et le lycée Mathieu Bouké de Parakou où composent les candidats inscrits à Parakou et Natitingou.



ECONOMIE

Le Bénin et ses Partenaires signent un cadre historique pour le financement climatique

Un mémorandum multi-partenaire inédit marque une nouvelle ère de collaboration en matière de politique de financement climatique en Afrique de l'Ouest.

En marge des Assemblées de printemps du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international qui se tiennent actuellement à Washington, DC, aux Etats-Unis, le Gouvernement de la République du Bénin, aux côtés d'institutions financières et partenaires internationaux de premier plan, a procédé ce jour à la signature d'un Mémorandum-Cadre de Collaboration et de Coopération pour faire progresser un agenda commun de politiques climatiques et débloquent un financement climatique à grande échelle pour le Bénin. Ce Mémorandum constitue le premier cadre coordonné mis en place par plusieurs partenaires de développement, y compris le Groupe de la Banque mondiale [Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD); Association internationale de développement (IDA); Société financière internationale (IFC)], la Banque africaine de développement (BAD), la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB), et le Fonds OPEC, pour travailler avec un seul pays sur une matrice commune de politiques climatiques. C'est une étape majeure dans l'opérationnalisation de la vision du Bénin visant à intégrer l'action climatique dans la planification macroéconomique, tout en mobilisant des capitaux publics et privés pour soutenir ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et ses Objectifs de Développement Durable (ODD). Le mémorandum s'appuie sur les réformes entreprises dans le cadre du programme de Résilience et de Durabilité convenu avec le Fonds monétaire international (FMI) en décembre 2023.

Parmi les premières initia-



tives liées à ce cadre, le Fonds OPEC a engagé 30 millions d'euros. En parallèle, l'Union européenne a prévu une contribution de 28 millions d'euros en 2025, avec des financements supplémentaires attendus en 2026. Ces engagements témoignent d'une volonté commune de passer rapidement de la conception à la mise en œuvre des politiques.

La signature de ce jour s'inscrit dans la continuité de la vision ambitieuse pour l'action climatique dévoilée lors de la Table ronde sur le financement climatique à Cotonou, coorganisée en juillet 2024 par le FMI et la Banque mondiale, et approfondie durant la COP29 à Bakou. La plateforme de financement climatique du Bénin repose sur l'intégration des marchés carbone, des instruments de financement innovants et la réforme de la gouvernance.

Le nouveau Mémorandum-Cadre comprend également des principes relatifs au soutien budgétaire, réaffirmant l'engagement du Bénin en faveur du développement durable et du leadership climatique mondial. Cette collaboration vise à appuyer la mise en œuvre de politiques et projets transformateurs favorisant la résilience climatique, les infrastructures durables et la protection de l'environne-

ment.

Pour Monsieur Romuald Wadagni, Ministre d'Etat, en charge de l'économie et des finances du Bénin :

« Ce Mémorandum-Cadre marque une étape majeure dans notre cheminement vers un Bénin beaucoup plus résilient face au climat. Avec le soutien de nos partenaires au développement, nous pouvons renforcer nos institutions, mettre en œuvre des projets à fort impact et ouvrir la voie à un avenir plus vert. Nous sommes profondément reconnaissants de la confiance et du soutien de nos partenaires dans cette entreprise. » Le Mémorandum-Cadre servira de base à un engagement coordonné entre le Bénin et ses partenaires au développement, avec des objectifs clés tels que :

le renforcement des capacités institutionnelles pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et projets résilients au climat ; l'alignement des instruments financiers, notamment les obligations vertes, les financements mixtes et les mécanismes de l'article 6, sur les objectifs climatiques et de développement à long terme du Bénin ; et l'amélioration de la transparence, du suivi et de la redevabilité dans la gestion du financement climatique.

et inclusive, et de création d'emplois de qualité, notamment pour les jeunes. »

Monsieur Olivier Buyoya, Directeur régional de IFC pour l'Afrique de l'ouest, pour sa part, ajoute :

« L'élargissement des sources de financement pour renforcer la résilience du Bénin est crucial, et cette initiative constitue une étape opportune et déterminante. IFC est fière de collaborer avec la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement pour approfondir les marchés financiers, promouvoir une utilisation efficace des ressources publiques pour réduire les risques liés aux projets, et mobiliser adéquatement le secteur privé. »

La cérémonie de signature s'est tenue en présence de hauts représentants de haut niveau du gouvernement béninois, de chefs de mission des institutions partenaires, ainsi que des acteurs du secteur privé. Elle marque le début de la nouvelle phase de mise en œuvre de la Plateforme de Financement Climatique du Bénin.

A noter que dans le cadre de cette plateforme élargie, d'autres volets de travail, annoncés lors de la COP29, sont déjà en cours de mise en œuvre. Ils comprennent un mécanisme de monétisation du carbone, des instruments de crédit renforcés et des financements innovants soutenant à la fois les initiatives d'atténuation et d'adaptation.



La Primeur COMMUNICATION

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE STRATEGIE
ET DE CONSEIL EN COMMUNICATION

RCCM: RB/COT/20 A 56979
IFU : 0202011402743



Chez nous, c'est Chez vous !



NOS SERVICES

COMMUNICATIONS, INFORMATIQUE, RÉALISATION ET ÉDITION DE MAGAZINES, TRADUCTION, INTERPRÉTARIAT, ACTIVITÉS D'AGENCES DE PRESSE, PRESTATIONS DE SERVICES, ÉVÉNEMENTIEL, COMMERCE GÉNÉRAL ET DIVERS

COMMUNICATIONS

- Rédactions et publications d'articles
- Production Audiovisuelle
- Gestion d'image
- Conception des supports de communication et de sensibilisation
- Création de site web et de vos plateformes digitales
- Coaching et mise en relation
- Reportage photo

PRESSE

- Edition de journal et de magazine
- Proposition de contenu
- Publi-reportage (Presse écrite, Audiovisuel)
- Activités d'agences de presse
- Etc...

PRESTATION DE SERVICES

- Travaux d'imprimerie
- Sérigraphie
- Etc...

ÉVÉNEMENTIEL

- Location de salle
- Décoration intérieure et extérieure
- Planification des événements
- Services traiteurs
- Impressario
- Sonorisation

TRADUCTION

- Traitement d'une langue à une autre

INFORMATIQUE

 +229 96 11 35 32



COTONOU/MENONTIN
Pavé «La santé N°1» à Côté (200 mètres) de la pharmacie Kindonou 1er immeuble à étage après le carrefour Cotonou